

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

14 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un avril à dix-sept heures trente,*

*le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.*

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 27

VOTANTS : 35

**Etaient présents :**

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

Mme Chevallier à Mme Chambon  
M. Chevré à M. Damon  
Mme de Crémiers à M. Colpin  
M. Rougeron à M. Crozat  
M. Greuin à M. Cammal  
Mme Riby à M. Darmois  
Mme Gros à M. Chaborel  
Mme Le Hardy à M. Morel

**Etaient absents :**

Mme Poirier,  
Mme Poirier Chevallier  
Mme Flandry,  
M. Pressoir,  
Mme Fleury

Madame Marie-Odile Bourdin a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération n° 2023/058**

### **OBJET : Attribution du marché de réhabilitation du Stade Nautique**

*Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du code de la commande Publique,*

*Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande Publique,*

Il est rappelé au Conseil que la Communauté de Communes Giennoises a lancé un marché pour la réhabilitation du stade nautique de Gien sous forme d'appel d'offres ouvert en vertu des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Etaient concernés par cette procédure les lots suivants :

- Lot n° 2 : Gros œuvre
- Lot n° 4 : Couverture – Étanchéité
- Lot n° 5 : Traitement des façades
- Lot n° 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier
- Lot n° 9 : Cloisons – Doublages – Isolation – Faux-plafonds
- Lot n° 11 : Peinture – Revêtements de sols souples
- Lot n° 12 : Vestiaires cabines – Casiers – Équipements des bassins
- Lot n° 13 : Sauna – Hammam
- Lot n° 14 : Pentagliss
- Lot n° 15 : Bassin acier revêtu
- Lot n° 16 : Ascenseur
- Lot n° 17 : Chauffage- ventilation
- Lot n° 18 : Traitement d'eau
- Lot n° 19 : Plomberie
- Lot n° 20 : Electricité courants forts – courants faibles – Contrôle d'accès
- Lot n° 21 : Espaces verts
- Lot n° 22 : Etanchéité – Résine
- Lot n° 23 : Murs d'escalade
- Lot n° 24 Optionnel : Faux-plafonds tendus

Après les règles de publicité et de mise en concurrence, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 avril 2023 en vue de procéder à l'attribution du marché.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a arrêté les décisions suivantes quant à l'attribution des différents lots :

Lot n° 2 : Gros œuvre

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 4 : Couverture – Étanchéité

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 5 : Traitement des façades

Sans suite pour cause d'infructuosité.

La non-conformité de certains postes ne permet pas d'attribuer.

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 9 : Cloisons – Doublages – Isolation – Faux-plafonds

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 11 : Peinture – Revêtements de sols souples

Attributaire : ASSELINE

pour un montant de : 84 530,81 € H.T. soit 101 436,97 € T.T.C.

Lot n° 12 : Vestiaires cabines – Casiers – Équipements des bassins

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 13 : Sauna – Hammam

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 14 : Pentagliss

Attributaire : NEWSPOT

pour un montant de : 98 000,00 € H.T. soit 117 600,00 € T.T.C.

Lot n° 15 : Bassin acier revêtu

Attributaire : A&T EUROPE

Offre de base pour un montant de : 935 346,00 € H.T. soit 1 122 415,20 € T.T.C.

Lot n° 16 : Ascenseur

Attributaire : TK ELEVATOR

pour un montant de : 53 420,00 € H.T. soit 64 104,00 € T.T.C.

Lot n° 17 : Chauffage- ventilation

Sans suite pour cause d'infructuosité.

Le caractère indissociable de ses prestations techniques avec celles du lot gros-œuvre ne permet pas d'attribuer

Lot n° 18 : Traitement d'eau

Sans suite pour cause d'infructuosité.

Le caractère indissociable de ses prestations techniques avec celles du lot gros-œuvre ne permet pas d'attribuer

Lot n° 19 : Plomberie

Attributaire : HERVÉ THERMIQUE

pour un montant de : 391 662,00 € H.T. soit 469 994,40 € T.T.C.

Lot n° 20 : Electricité courants forts – courants faibles – Contrôle d'accès

Attributaire : ISI ELEC

Offre de base pour un montant de : 499 716,59 € H.T. soit 599 659,91 € T.T.C.

PSE 1 – Caméras de surveillance pour un montant de : 19 338 ,22 € H.T. soit 23 205,86 € T.T.C.

Lot n° 21 : Espaces verts

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 22 : Etanchéité – Résine

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 23 : Murs d'escalade

Attributaire : PYRAMIDE

pour un montant de : 69 100,00 € H.T. soit 82 920,00 € T.T.C.

Lot n° 24 Optionnel : Faux-plafonds tendus

Attributaire : INTERLIGNES DECO

pour un montant de : 133 174,89 € H.T. soit 159 809,87 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés avec deux abstentions (Monsieur Colpin et Madame de Crémiers) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Lot n° 11 : Peinture – Revêtements de sols souples

Attributaire : ASSELINE

pour un montant de : 84 530,81 € H.T. soit 101 436,97 € T.T.C.

Lot n° 14 : Pentagliss

Attributaire : NEWSPOT

pour un montant de : 98 000,00 € H.T. soit 117 600,00 € T.T.C.

Lot n° 15 : Bassin acier revêtu

Attributaire : A&T EUROPE

Offre de base pour un montant de : 935 346,00 € H.T. soit 1 122 415,20 € T.T.C.

Lot n° 16 : Ascenseur

Attributaire : TK ELEVATOR

pour un montant de : 53 420,00 € H.T. soit 64 104,00 € T.T.C.

Lot n° 19 : Plomberie

Attributaire : HERVÉ THERMIQUE

pour un montant de : 391 662,00 € H.T. soit 469 994,40 € T.T.C.

Lot n° 20 : Electricité courants forts – courants faibles – Contrôle d'accès

Attributaire : ISI ELEC

Offre de base pour un montant de : 499 716,59 € H.T. soit 599 659,91 € T.T.C.

PSE 1 – Caméras de surveillance pour un montant de : 19 338 ,22 € H.T. soit 23 205,86 € T.T.C.

Lot n° 23 : Murs d'escalade

Attributaire : PYRAMIDE

pour un montant de : 69 100,00 € H.T. soit 82 920,00 € T.T.C.

Lot n° 24 Optionnel : Faux-plafonds tendus

Attributaire : INTERLIGNES DECO

pour un montant de : 133 174,89 € H.T. soit 159 809,87 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés avec deux abstentions (Monsieur Colpin et Madame de Crémiers) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déclarer les lots suivants sans suite pour cause d'infructuosité :

Lot n° 2 : Gros œuvre

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 4 : Couverture – Étanchéité

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 5 : Traitement des façades

Sans suite pour cause d'infructuosité.

La non-conformité de certains postes ne permet pas d'attribuer.

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 9 : Cloisons – Doublages – Isolation – Faux-plafonds

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 12 : Vestiaires cabines – Casiers – Équipements des bassins

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 13 : Sauna – Hammam

Sans suite pour cause d'infructuosité.

L'écart entre l'estimation et les offres ainsi que certaines incohérences entre les offres ne permettent pas d'attribuer.

Lot n° 17 : Chauffage- ventilation

Sans suite pour cause d'infructuosité.

Le caractère indissociable de ses prestations techniques avec celles du lot gros-œuvre ne permet pas d'attribuer.

Lot n° 18 : Traitement d'eau

Sans suite pour cause d'infructuosité.

Le caractère indissociable de ses prestations techniques avec celles du lot gros-œuvre ne permet pas d'attribuer.

Lot n° 21 : Espaces verts

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Lot n° 22 : Etanchéité – Résine

Sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés avec deux abstentions (Monsieur Colpin et Madame de Crémiers) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer les lots sans suite pour cause d'infructuosité selon la procédure adaptée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
à Gien le 24 avril 2023

Le Président,  
Francis Cammal

Le secrétaire de séance  
Marie-Odile Bourdin



**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité  
ayant été effectuées le 24 avril 2023*